

De nombreux dispositifs de formation existent pour financer sa formation.

Vous trouverez ci-dessous les principaux mais en fonction de votre situation, d'autres peuvent exister.

Nous vous invitons, en complément, à consulter les sites :

www.service-public.fr rubrique "Travail" puis "Formation"

<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/donnees/recherche-dispositifs>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/financer-ma-formation.html>

PUBLIC CONCERNÉ/ÉLIGIBLE						
Salarié.s du privé	Salarié.s du public	Demandeur.e use d'emploi	QUELLES SONT LES DISPOSITIFS POSSIBLES	CONDITIONS D'ACCES A L'AIDE	A QUI VOUS ADRESSER	POUR PLUS D'INFORMATIONS :
X	X	X	Compte Personnel de Formation (CPF) Individuel	Etre ou avoir été salarié	<p>Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, consultez votre compte sur : www.moncompteactivite.gouv.fr</p> <p>Ce dispositif financera partiellement votre formation, il faudra trouver des fonds mutualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation de votre employeur ; - OPCO pour les entreprises de - de 50 salariés (démarche à effectuer par votre employeur) 	www.moncompteactivite.gouv.fr
X		X	Compte Personnel de Formation (CPF) de Transition Professionnelle	S'adresse aux personnes en reconversion professionnelle ou envisageant une reconversion professionnelle	Transition Pro	https://www.transitionspro.fr/
X			Démission-reconversion	<p>Etre salarié en CDI de droit privé au moment de la démission</p> <p>Justifier d'au moins 5 ans d'activité salariée continue chez un ou plusieurs employeurs</p> <p>Avoir un projet de reconversion professionnelle bien préparé et reconnu par Pôle Emploi ou Transition pro comme étant réel et sérieux</p>	Transition Pro	https://demission-reconversion.gouv.fr/
	X		Congé de Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaire ayant accompli au moins l'équivalent de 3 ans à temps plein de services dans la fonction publique d'État, - Agent non titulaire ayant accompli au moins l'équivalent de 3 ans de services publics à temps plein, dont au moins 1 an dans l'administration où est demandé le congé de formation. 	Auprès de votre administration ou collectivité	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3026
	Uniquement pour les agents de la fonction publique d'Etat et hospitalière.		Période de professionnalisation	Uniquement pour les agents de la fonction publique d'Etat et hospitalière.	Auprès de votre administration	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2749
		X	Visa Métier (financement Région Pays de la Loire)	Etre demandeur.euse d'emploi, résider en Pays de la Loire et répondre aux critères de l'organisme de formation.	Nous contacter	
		X	Aide Individuelle à la Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Etre demandeur.euse d'emploi - Les personnes en accompagnement CRP/CTP ou CSP 	Pôle Emploi	
X		X	Sésame	<p>Pour participer, vous devez avoir entre 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) et :</p> <ul style="list-style-type: none"> résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), ou rencontrer des difficultés sociales ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant ou avoir une pratique sportive de haut niveau 	Contacter le Référent Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes)	https://drdjscs.gouv.fr/spip.php?article9

PUBLIC CONCERNÉ/ÉLIGIBLE			QUELLES SONT LES DISPOSITIFS POSSIBLES	CONDITIONS D'ACCES A L'AIDE	A QUI VOUS ADRESSER	POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Salarié.s du privé	Salarié.s du public	Demandeur.e use d'emploi				
		X	Aide à la formation DU Département	En fonction de votre département de résidence, des aides peuvent être possible	Assistent.e sociale / CCAS de votre commune / Mission Locale	
X	X	X	Contrat d'apprentissage	Etre âgé de 18 ans à 29 ans à la signature du contrat ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé	CFA Sport et Animation	https://www.cfasa-pdl.fr/
		X	Contrat de professionnalisation	- Jeunes âgés de 16 à 25 ans, - Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, - Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation adulte handicapé (AAH), - Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (Contrat unique d'insertion - CUI).	Pôle Emploi / Mission Locale (L'employeur doit prendre contact avec son OPCO)	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation
		X	Fondation de la 2ème chance	Personnes de 18 à 62 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité.	Fondation de la 2ème chance 01 46 96 44 33	https://www.deuxiemechance.org/
		X	PEC (Parcours Emploi Compétence)	Les publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.	Pôle Emploi / Mission Locale	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/pec